



## REGLEMENT INTERIEUR 2024

Plans d'eau gérés par l' AAPPMA la FRATERNELLE

**approuvé par le Bureau lors de la réunion du conseil d'Administration  
Tous pêcheurs s'engagent à appliquer ce règlement  
et doivent être en possession de la carte Fédérale**

### Délivrance des cartes

Décathlon Lambres les Douai ( sous le nom de la Fraternelle )  
ou sur internet : [www.cartepeche.fr](http://www.cartepeche.fr)

### Contrôle des cartes

présentation obligatoire auprès des Gardes Fédéraux et Gendarmerie

### *Pratiques de la Pêche*

**No-kill conseillé toute l'année pour tous types de poissons**

**Limiter l'amorçage abusif dans l'intérêt du plan d'eau**

**Pêche de nuit , interdite sur le marais**

**Respecté les limitations des Frayères ,la pêche au pain en surface est totalement interdite**

### Heures d'ouverture des plans d'eau

Marais St Charles ,1/2 h avant lever du soleil et fermeture 1/2 h après coucher du soleil  
l'étang de Germinies est ouvert toute l'année ( consulter les périodes de chasse ,affichées sur site )  
les étangs des Arbandries ,ouverture en fonction des heures affichées sur site

### Pêche du BLANC

Canne à l'anglaise ,Feeder et autres autorisés Respecté le poisson lors de sa capture

### Pêche du CARNASSIER

la pêche est autorisée à partir du 1er janvier au 28 janvier 2024 et du 27 avril au 31 décembre 2024 INCLUS  
Concernant les tailles et captures

Nouvelles réglementation Fédérale à consulter sur le site ou au bureau du marais St Charles

### Pêche de la CARPE

la pêche se fera à l'aide de 4 cannes ou lancers devant soi .Batterie en éventail Déconseillées  
Tapis de réception obligatoire,bourriche interdite,le poisson sera remis à l'eau immédiatement après photos  
les hameçons sans ardillon sont vivement conseillés.

**respecter votre voisinage pour toutes pêches au lancer**

**il n'y a pas de place attitrée à un pêcheur sur les plans d'eau .**

### **INTERDICTIONS**

....interdiction de faire du feu à même le sol,le petit barbecue est toléré avec précaution et propreté

....les Pêcheurs , les promeneurs , respecteront les sites , les poubelles sont à votre disposition

....d'aménager ,de creuser les berges pour son poste de pêche,de couper la végétation

....aux promeneurs de circuler avec des engins motorisés autour du plan d'eau

....de laisser les chiens en liberté ,laisse obligatoire

**les Membres du bureau seront particulièrement vigilants ainsi que les gardes Fédéraux à l'application de celui-ci**

Merci de votre compréhension

Bonne Pêche pour 2024



